

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 OCTOBRE 2010

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire ;

Présents :

MM. BLOESING Théo - NUSSLEIN Paul - HERRMANN Arsène - DEBES Martial, Adjoints ;
Mmes MICHELS Katia - SCHMITT Marie Anne - MM. FREYMANN Jean-Marie - KAPPES
Jean-Marie - KIRSCH Jean-Paul - LAMBERT Lucien - SCHMITT Fabien.

Absents excusés :

Mme ZENSES Christa ayant donné pouvoir à M. FREYMANN Jean-Marie ;
MM. DAHLET Gilbert et NEHLIG Christian.

1. Adoption du plan de zonage de l'assainissement

Monsieur le maire présente et commente les conclusions de l'enquête publique du zonage de l'assainissement collectif et non collectif, déposées par le commissaire enquêteur en date du 11 septembre 2010.

Vu les dispositions de la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques ;
Vu le code de l'environnement et notamment les articles R. 123-1 et suivants ;
Vu le décret n°94-469 du 03 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées ;

Vu la délibération du conseil municipal du 15 janvier 2008 portant adoption du plan de zonage de l'assainissement collectif et non collectif ;
Vu la délibération du conseil municipal du 26 janvier 2010 portant mise à l'enquête publique dudit plan de zonage de l'assainissement ;
Vu l'arrêté municipal n°13/2010 du 18 juin 2010 prescrivant la mise à l'enquête publique du zonage de l'assainissement collectif et non collectif de la commune ;

Vu les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur à la date du 11 septembre 2010 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Approuver le zonage définitif de l'assainissement collectif et non collectif,
- Autoriser Monsieur le maire à mettre en œuvre les mesures de publicité de manière à le rendre exécutoire.

Ce plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public en mairie d'Oermingen aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

2. Programme des travaux d'exploitation forestière

Monsieur le maire présente le programme d'exploitation de la forêt communale comprenant l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2011. Ce projet de travaux forestiers est élaboré par les services de l'ONF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le programme des travaux d'exploitation présenté par l'ONF en forêt communale pour l'exercice 2011 ;
- Approuve l'état prévisionnel des coupes pour un montant de recettes brutes estimées HT à 71.700,- €, pour un volume de 1 773 m³, et de dépenses d'exploitation hors honoraires estimées à 38.400,- € ;
- Décide l'exécution de ces travaux en régie, à l'exception du façonnage de 120 stères de bois de chauffage dans les parcelles 1 et 26, qui sera confié à une entreprise ;
- Délègue le Maire pour signer l'état prévisionnel des coupes et approuver, par la voie de conventions ou de devis, la réalisation des travaux en régie et par l'entreprise.

3. Construction de l'atelier municipal

Monsieur le maire rappelle que la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un atelier municipal a été confiée au cabinet d'architecte Alain BENEDICK de Drulingen. Ce dernier a finalisé les aspects techniques de l'opération et le dossier de demande de permis de construire.

Considérant le projet de construction d'un atelier municipal,
Considérant sa délibération confiant la maîtrise d'œuvre de ce projet au cabinet d'architecte Alain BENEDICK,

Vu le projet définitif et le dossier de demande de permis de construire, élaborés par la maîtrise d'œuvre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le projet définitif de la construction d'un atelier municipal ;
- Autoriser le maire à déposer le permis de construire et signer toutes pièces utiles au projet.

4. Versement de subventions

▪ Acquisition d'une flûte par l'école de musique

Monsieur le maire présente la demande de subvention émanant de l'école intercommunale de musique, qui envisage l'acquisition d'une nouvelle flûte, dont le coût total est estimé à 762,- € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Soutenir financièrement l'acquisition de cet équipement,
- Fixer le montant de la subvention à 40 % de la dépense, soit 304,80 €,
- Charger Monsieur le maire de l'émission du mandat de dépense à imputer sur le compte « autres subventions » du budget de fonctionnement.

▪ Séjour en classe de découverte

Monsieur le maire présente la demande de subvention émanant de l'école primaire, qui organise une classe de découverte à La Hoube du 13 au 18 décembre 2010 pour les élèves de la classe de CP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Accorder une subvention à l'école primaire pour l'organisation de ce séjour,
- Fixer le montant de la subvention à 13,- € par enfant et par jour, soit un montant total de 1.014,- € TTC ;
- Charger Monsieur le maire d'émettre le mandat de dépense.

5. Examen de devis

▪ Acquisition d'un columbarium

Après étude de diverses offres de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 13 avril 2010 par la société Granimond de Saint-Avold, relatif à la fourniture et la pose d'un columbarium « Prestige 5 familles »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le devis de la société GRANIMOND pour un montant HT de 5.024,69 € ;
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal ;
- Autoriser Monsieur le maire à signer tous documents utiles.

6. Acquisition de réserve foncière

Monsieur le maire expose que la SAFER a rejeté la candidature de la commune pour l'acquisition d'un terrain du lieudit « Buehl », d'une superficie de 3 ha 20 a 46 ca, qui souhaitait défendre le projet d'intérêt collectif de création d'un verger école et augmenter sa réserve foncière. Le terrain a été vendu à un exploitant agricole.

Le conseil municipal en prend acte.

7. Résultats de l'enquête sur les branchements particuliers d'assainissement

Monsieur le maire commente les résultats suivants de l'enquête réalisée par la société Géo-Sources auprès des particuliers pour s'assurer de la conformité de leur branchement d'assainissement :

	Nombre	Taux
Habitations avec une installation conforme	290	83 %
Regard non accessible mais branchement conforme	62	
Absence de regard mais branchement conforme	32	8 %
Branchement non conforme	29	7 %
Maisons non habitées et non visitées	9	2 %
Total :	423	100 %

Le programme des travaux et le plan de financement seront examinés lors d'une prochaine séance du conseil municipal, après concertation avec les partenaires financiers.

8. Divers...

▪ Plan de financement du parking de la gare

Monsieur le maire commente l'état d'avancement des travaux et le plan de financement actualisé, qui fera l'objet d'un conventionnement avec la Région Alsace et la SNCF :

Partenaires financiers	Montant	Taux
DGE	6 436,27	3,59%
Conseil Général	10 360,19	5,78%
CG 67 (amende de police)	25 639,18	14,31%
Région Alsace	51 278,36	28,62%
Commune	85 447,50	47,69%
Total :	179 161,50	

Par ailleurs, la SNCF et la Région Alsace financeront des travaux d'amélioration du confort des usagers par de nouveaux équipements d'accueil et de signalisation pour un montant estimé à 70.000,- €. La commune assurera la gestion des badges d'accès à l'abri à vélos sécurisé, qui sera co-financé par les partenaires financiers.

▪ Extension de trottoirs

Monsieur le maire présente et commente le projet d'extension de trottoirs de l'autre coté de la ligne ferroviaire dans le cadre du marché de travaux du parking de la gare, permettant de sécuriser le passage à niveau tant pour les automobiliste que pour les piétons. Le coût de ces aménagements est chiffré à 5.729,10 € HT.

Vu le transfert à la SNCF de la maîtrise d'œuvre de l'installation de l'abri vélo,
 Considérant que l'équilibre global du marché n'est pas remis en cause par ces travaux,
 Vu le projet descriptif et estimatif élaboré par la maîtrise d'œuvre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Réaliser ces travaux d'extension de trottoirs dans le cadre du marché des travaux du parking de la gare attribué à l'entreprise Irion,
- Autoriser Monsieur le maire signer tout document utile à la réalisation de ces travaux.

▪ Autres divers

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Présence aux manifestations des associations locales,
- Nuisances sonores des tondeuses ou tronçonneuses utilisées les dimanches,
- Dégâts causés par les déjections canines sur le terrain de pétanque et les espaces verts,
- Travaux d'accessibilité à l'école maternelle,
- Amélioration de la couverture du village par les réseaux de téléphonie mobile,
- Balayage des rues et des trottoirs avec interdiction d'encombrer les bouches d'égout,
- Visite de la station d'épuration par des écoles...

SCHMIDT Simon			
BLOESING Théo		NUSSLEIN Paul	
HERRMANN Arsène		DEBES Martial	
DAHLET Gilbert	Absent	FREYMANN Jean-Marie	
KAPPES Jean-Marie		KIRSCH Jean-Paul	
LAMBERT Lucien		MICHELS Katia	
NEHLIG Christian	Absent	SCHMITT Fabien	
SCHMITT Marie Anne		ZENSES Christa	Absent excusé